

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3804

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opérations de démolition du protocole de préfiguration - Parilly - UC1 - Subventions d'équipement à Lyon Métropole habitat (LMH) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3804**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Bron

objet : **Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opérations de démolition du protocole de préfiguration - Parilly - UC1 - Subventions d'équipement à Lyon Métropole habitat (LMH) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le NPNRU est issu de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Pour l'agglomération lyonnaise, le NPNRU constitue un levier essentiel pour poursuivre et conforter le processus de transformation des quartiers engagé grâce au 1^{er} programme national de rénovation urbaine (PNRU 1) 2005-2015. Le quartier Parilly situé sur la Commune de Bron fait partie des sites retenus par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur l'agglomération lyonnaise.

Sur la Métropole de Lyon, le NPNRU a démarré en 2016 par la mise en œuvre du protocole de préfiguration, approuvé par la délibération du Conseil n° 2016-1499 du 19 septembre 2016. Il prévoit notamment la démolition de 856 logements au titre des opérations urgentes cofinancées par l'ANRU.

Les opérations urgentes de démolition retenues dans le protocole de préfiguration correspondent à des opérations déjà identifiées dans les projets de site. Leur démarrage rapide permet d'enclencher le processus de renouvellement urbain. Elles sont inscrites à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole pour bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 10 % du coût d'opération comprenant les coûts techniques de démolition et les frais de relogement plafonnés à 8 500 € HT par relogement. Les frais financiers ne sont pas pris en compte par la Métropole. Compte tenu des délais de relogement souvent longs, la subvention est versée en 2 fois : 10 % au démarrage de l'opération, c'est à dire au lancement du relogement par le bailleur social et 90 % à la clôture de l'opération de démolition.

Le NPNRU de Bron Parilly inclut au titre des opérations urgentes du protocole de préfiguration la démolition par LMH de l'UC1 (1 à 11 square Laurent Bonnevey).

Le Conseil de la Métropole a approuvé par délibération n° 2018-2763 du 27 avril 2018, l'ouverture d'une autorisation de programme partielle correspondant au 1^{er} versement de 10 % de la subvention au bénéfice du bailleur social LMH. La présente délibération porte sur le solde de la subvention, soit 90 % du montant.

Le relogement des ménages est en cours (268 ménages relogés sur 285) et le démarrage des travaux de démolition est programmé pour fin 2019. La durée prévisionnelle de la démolition est estimée à 3 semestres.

Le coût prévisionnel de la démolition portée par LMH s'élève à 9 400 000 € HT (base subventionnable retenue par la Métropole) et se décompose comme suit :

- coût de relogement : 1 700 000 €,
- coûts techniques : 7 700 000 €.

La participation totale de la Métropole est estimée à 940 000 €. Le 1^{er} versement de cette subvention, déjà délibéré, s'élève à 94 000 €. La présente délibération porte sur 846 000 €.

Il convient aujourd'hui d'individualiser l'autorisation de programme complémentaire correspondant à cette subvention d'équipement, soit 846 000 €;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 846 000 € au profit de LMH pour le financement de l'opération de démolition menée dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de Parilly à Bron, inscrit au protocole de préfiguration du NPNRU de la Métropole,

b) - la convention de participation financière à passer entre la Métropole et LMH, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 846 000 € en dépenses à la charge du budget principal en 2019 sur l'opération n° 0P17O5570.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisé est donc porté à 940 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer en section d'investissement sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 204.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.